

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 03 DECEMBRE 2020 20H00**

Conseillère absente et excusée : Mme Chalandard Nathalie

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité.

► **Demande d'achat d'une bande de terrain au lotissement « Champs Malins 2»**

Monsieur le maire fait part de la requête de Monsieur Moyne Michaël et Mme Scherrer Marie-Elodie qui souhaitent acheter un bande terrain au bout de la parcelle leur appartenant soit le lot n°8 cadastré ZI n°117 du lotissement « Champs Malins 2 » afin d'avoir plus d'aisance côté « terrasse » .

Après en avoir délibéré, les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents, la vente d'environ 130 m² au tarif pratiqué pour le lotissement, 29 € HT/m² soit 34.80€ TTC/m². Monsieur le maire est chargé de rencontrer les requérants et de mener à bien ce dossier.

► **Suppression des loyers des mois de Décembre 2020 pour 2 commerces / Suppression Location Licence IV pour l'Auberge de Montrond.**

Au vu du contexte économique actuel, et étant donné la fermeture de certains commerces sur la commune de Montrond durant tout le mois de novembre 2020 faisant suite aux directives gouvernementales en raison de l'épidémie du Covid 19 ;

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal la suppression :

- des loyers commerciaux du mois de Décembre 2020 pour les commerces qui n'ont pas pu ouvrir du 02/11 au 27/11/2020, à savoir :

- *Salon Epi 'tête : Mme Monnier-Benoit Pascale/ Loyer mensuel : 390,94 €*
- *Grenier Sympa : Mme Giraud Roselyne / Loyer mensuel : 268,39 €*

- de la location de licence IV d'un montant de **500 €** facturée à Monsieur Pesenti Daniel , Gérant de l'Auberge de Montrond. En effet le restaurant a déjà été impacté lors du premier confinement et celui-ci n'a toujours pas réouvert depuis le début du 2^{ème} confinement.

→ *Décision validée à l'unanimité des membres présents*

***Présentation et approbation du rapport d'activité 2019 du SYDOM**

Monsieur le maire présente succinctement le rapport d'activité 2019 du SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) consultable au secrétariat ou téléchargeable sur www.lettri.com

► **Bois : Affouage 2020 :**

Il est proposé de reconduire le tarif suivant de 5 € /stère pour une inscription dans la période.

Pour information : 11 affouagistes se sont inscrits pour la saison 2020/2021

Délais impératifs :

Abattage et façonnage : 15 avril 2021

L'abattage et le façonnage seront interdits au-delà du 15 avril pour permettre la régénération des peuplements.

Délai d'enlèvement : 30 avril 2021 pour permettre la sortie du bois sur sol portant, en dehors des périodes pluvieuses.

- ⇒ Au terme de ces délais, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
- ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

Destination des coupes pour l'année 2021

Sur proposition de Monsieur Armand Lionel, agent forestier, Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'exploitation des coupes suivantes sur 2021 :

- **Coupe feuillus :**
 - En bloc façonné : parcelle 8 af (amélioration feuillus)
 - **Chablis :** en contrat d'approvisionnement ou accord cadre d'unité de produits (décision prise lors de la vente)

L'affouage **2021** se fera dans la parcelle 8 af .

⇒ Propositions validées à l'unanimité des membres présents.

► Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose que la commune souhaite reconduire le contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, accident du travail /longue maladie/maladie longue durée/, maladie ordinaire. Il rappelle que la Commune a, mandaté le Centre Départemental de Gestion du Jura pour réaliser un appel à concurrence pour un contrat d'assurance statutaire ...

Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé.

-D'adhérer à compter du 01/01/2021 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour la couverture des risques financiers encourus par la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

-Choisit pour la commune les garanties et options d'assurance suivantes :

Pour les agents titulaires et stagiaires, relevant de la CNRACL (+ 28 Heures hebdomadaires)

Formules	Garanties	Taux
Formule n° 1	Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité. Franchise de <u>10 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire	6,32 %

ET/ OU pour les agents titulaires et stagiaires, relevant du régime général et de l'Ircantec (- 28 Heures hebdomadaires)

Formule n° 4	Tous risques : Accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise Franchise de <u>15 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire	0,95 %
-----------------	---	--------

► **Sécurité RN 5 : étude et choix de matériel signalétique à implanter dans la traversée du village**

Monsieur le maire présente plusieurs devis sollicités auprès des Signaux Girod (Bellefontaine 39) et Franche-Comté Signaux (Rurey 25) pour divers produits de signalétique tous dans le but de faire ralentir les véhicules en agglomération. Une première urgence serait de sécuriser les passages piétons au niveau des commerces (Fromagerie) et complexe « Commerces/Logements » en installant deux panneaux triangulaires de type A13a avec un feu clignotant placé en amont des passages piétons :

Coût prévisionnel 4 570€ TTC. Des compléments d'information seront sollicités auprès des prestataires...

Pour information la Direction Départementale des Territoires du Jura « Mission Sécurité et Education Routières » réalisera en avril 2021 des statistiques de comptage (et/ou de vitesse) aux entrées d'agglomération et des dispositions seront prises en fonction du rapport établi par la DDT...

► **Etude devis : équipement pour Salle de la Vouivre/ Commerce « Panier Sympa »/ Local commercial... :**

Afin de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat « DETR » et du Département, dans le cadre du dispositif, appelé « DST Relance » (Dotation de Solidarité Territoriale), plusieurs devis sont présentés et étudiés :

• Complexe « Commerces-logements » :

- Supérette «Panier-Sympa » : remplacement des banques réfrigérées et du « groupe froid » : les élus retiennent la société Galactéa de Courlaoux pour un montant de 15 822.83€ HT soit 18 987.41€ TTC
- Escalier extérieur aluminium pour atteindre le quai de déchargement de la supérette et grilles de protection en tôle perforée : la SARL Jurane de Monnet la Ville est retenue pour un montant HT de 2 360 € HT soit 2 832€ TTC

• Equipement Salle de la Vouivre

- Remplacement des portes extérieures : installation de portes aluminium à rupture thermique : le devis des Ets Fillon-Maillet de Saint-Pierre est retenu pour un montant HT de 7 175 € HT soit 8 610 € TTC
- Travaux de mise en conformité électrique de la sono et de la chambre froide : le devis de M Michel Christophe pour un montant de 169,63 € HT soit 186,59 € TTC est retenu.
- Remplacement « Lave-vaisselle » : deux propositions ont été faites, à savoir : une implantation « frontale » ou « à capot »... : la dernière variante a été retenue et des compléments d'informations doivent être sollicités auprès des prestataires de services...affaire à suivre

► Emplacement poubelles « Chemin des Ecoliers »

Les responsables « voirie » se rendront sur place et définiront un emplacement pour les bacs de poubelles grises desservant les habitants du « Chemin des Ecoliers : un entourage sera réalisé (rondins ou muret bétonné)

Questions diverses :

- *Lotissement* : Monsieur le maire fait savoir qu'il a rencontré le 05/11/2020 en présence de ses adjoints Mme Clément du CAUE et les responsables « Urbanisme », puis, en date du 19/11/2020 Messieurs Baune Olivier et Hugon Rémy de la CCCNJ (qui a la compétence PLU) : sur leurs conseils un plan d'aménagement d'ensemble doit préalablement être réalisé : il sera fait appel à Soliha (ex Jura Habitat) organisme avec lequel la commune de Montrond a travaillé sur la première tranche du lotissement pour réaliser cette prestation.
- *Projet de construction d'un bâtiment communal* : Monsieur le maire fait part d'une réunion avec le SIDEC et les architectes en date du 26.11.20 : un différentiel de plus 35% soit 80 000 € est constaté : l'architecte doit revoir son estimation et proposera une deuxième esquisse tendant à se rapprocher du prévisionnel de 225 000€.... Affaire à suivre.

Courriers : Terrain multisports : Monsieur le maire fait part d'un courrier émanant de jeunes de la commune, accompagné de signataires sollicitant la création d'un terrain multisports: les élus ont pris note de cette doléance et convieront les requérants lors d'une prochaine réunion de conseil, au cours de laquelle ils pourront détailler leurs souhaits ... affaire à suivre

Infos diverses :

*Colis des aînés : vu le contexte sanitaire actuel, le repas du 11 Novembre n'a pas pu avoir lieu. La commission « communication » a décidé d'offrir à toutes les personnes de plus de 70 ans un colis de produits régionaux.

*Déco de Noël : un petit groupe de la commission « aménagement embellissement » a réalisé des décorations avec du matériel de récupération(palettes...) et a pu donner un air de fête dans notre village...

AVIS DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé du Lundi 28 Décembre au Jeudi 31 Décembre 2020 inclus.
Reprise normale des permanences Lundi 04 Janvier 2021

En cas d'urgence, veuillez vous adresser à Monsieur Maire Patrice , Maire de Montrond...ou ses adjoints....